



Rupture de contrat de travail

Par Samsam92

Bonjour,

Voilà la situation : j'ai quitté une première entreprise en janvier 2024 et perçu les allocations chômage. J'ai retrouvé du travail en mai et suis actuellement en CDI. Mon employeur veut rompre la relation de travail et j'aimerais savoir comment ça va se passer pour le calcul de mon chômage si j'accepte la RC qu'il me propose. J'ai été inscrite à France Travail de février à octobre 2024. Merci pour vos réponses.

Par Henriri

Hello !

Réponse ici en précisant votre profil :
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14860]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14860
[url]

A+

Par Samsam92

Merci beaucoup.